



## The cost of occupational injuries

In 1995, reports the Human Resources Development Canada publication *Occupational injuries and their cost in Canada 1991-1995*, 1 Canadian worker in 15 was injured on the job. This translates into 1 occupational injury for every 8.7 seconds worked. One injured worker in 29 missed at least 1 day of work.

The proportion of annual injuries that prevented an employee from reporting for work or from effectively performing all work-related duties increased from 38% in 1970 to almost 60% in 1987. By 1995 the rate had declined to 51%.

Although the number of occupational injuries reported by workers' compensation boards fluctuated between 1990 and 1995, an average of 1 million injuries was reported each year. From 1970 to 1995, the average compensation per injury (adjusted for inflation) increased from \$1250 to \$4510. In current dollars, the 1995 national average was \$6020, with the highest average compensations found in Ontario (\$7870), Quebec (\$6520) and Newfoundland (\$6070).

The national death rate from occupational injuries in 1995 was 6 fatalities per 100 000 workers. Prince Edward Island (18), Newfoundland (9) and British Columbia (8.6) recorded the highest rates, while Ontario (4.8) recorded the lowest.

This column was written by Lynda Buske, chief, physician resources information planning, CMA. Readers may send potential research topics to Patrick Sullivan (sullip@cma.ca; 613 731-8610 or 800 663-7336, ext. 2126; fax 613 523-0937).

## Le coût des blessures au travail

En 1995, signale-t-on dans la publication de Développement des ressources humaines Canada intitulée *Les accidents du travail au Canada (1991-1995) et leurs coûts*, un travailleur sur 15 a subi une blessure au travail. Ces chiffres représentent une blessure par 8,7 secondes de travail. Un travailleur blessé sur 29 a manqué au moins une journée de travail.

La proportion des blessures qui ont empêché un employé de se présenter au travail ou de s'acquitter efficacement de toutes les fonctions de son poste est passée de 38 % en 1970 à presque 60 % en 1987. En 1995, le taux s'était replié à 51 %.

Même si le nombre des blessures au travail signalées par les commissions des accidents du travail a fluctué entre 1990 et 1995, on en a signalé en moyenne un million par année. De 1970 à 1995, l'indemnisation moyenne par blessure (corrigée de l'inflation) est passée de 1250 \$ à 4510 \$. En dollars d'aujourd'hui, la moyenne nationale de 1995 s'est établie à 6020 \$. Ce sont l'Ontario (7870 \$), le Québec (6520 \$) et Terre-Neuve (6070 \$) qui ont versé les indemnités moyennes les plus élevées.

Le taux national de décès des suites de blessures au travail en 1995 s'est établi à 6 pour 100 000 travailleurs. L'Île-du-Prince-Édouard (18), Terre-Neuve (9) et la Colombie-Britannique (8,6), ont enregistré les taux les plus élevés, tandis que c'est l'Ontario (4,8) qui a enregistré le plus bas.

Cette chronique a été rédigée par Lynda Buske, chef, Information sur les effectifs médicaux et planification, AMC. Les lecteurs peuvent proposer des sujets de recherche à Patrick Sullivan (sullip@cma.ca; 613 731-8610 ou 800 663-7336, poste 2126; télécopieur 613 523-0937).

